

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ Conditions de vente de Doc'Langues.

Les conditions particulières de vente sont portées à connaissance du client avant l'inscription : elles présentent le contenu des prix, des modalités de règlement et les conditions pratiques d'annulation. !! Mentions légales !! Le texte qui fait foi est le texte paru en français. En cas de litige, se référer au texte en français, le texte en anglais et en espagnol sont des traductions.

2/ Inscription

L'inscription aux séjours est obligatoire pour participer à l'un de nos séjours et/ou programmes en France ou à l'étranger. Les frais d'inscription s'élèvent à 45 € pour un programme en France et 80 € pour un programme à l'étranger. En aucun cas, ce montant ne pourra faire l'objet d'un remboursement. L'inscription à un programme implique l'acceptation de toutes les clauses des conditions générales de vente. Pour s'inscrire, il faut nous retourner la fiche d'inscription, accompagnée d'un acompte comprenant 30% du cout total du programme, (renseignez-vous sur votre devis si un programme à la carte et/ou personnalisé), les frais d'inscription et les frais de garantie d'annulation facultative.

- Pour les programmes en groupe les réservations seront acceptées, jusqu'à épuisement des places disponibles.
- Pour les mineurs, les conditions requises pour tout voyage à l'étranger sont internationales et comprennent une autorisation conforme des parents, une fiche sanitaire et l'attestation d'une assurance de responsabilité civile.
- Les inscriptions sont acceptées jusqu'à 3 semaines avant le séjour, dans ce cas, le montant du séjour est à régler en une seule fois.

3/ Acquittement du solde

Le solde du séjour et les éventuels frais annexes doivent être versés 21 jours avant le début du programme.

4/ Changement de dates ou de programme

Toute demande de changement de date ou de lieu de séjour intervenant avant le début entraînera une majoration de 100 €, destinée à couvrir les frais y afférents. En cas d'un programme à la carte et/ou personnalisé, un nouveau devis avec les changements sera proposé.

5/ Retour anticipé

La réduction de la durée d'un séjour, quel que soit le motif, ne donne lieu à aucun remboursement. Il en est de même pour tous les frais occasionnés par le retour.

6/ Les formalités

Une carte nationale d'identité, en cours de validité, est suffisante pour les ressortissants des pays de l'union Européenne, voyageant au sein de ces pays. Par contre, un passeport, dont la validité dépasse de 6 mois la date de retour, est obligatoire pour tout séjour hors Union Européenne.

- France : Le consulat de France de votre pays vous aidera pour toutes vos formalités. Tous les ressortissants étrangers qui souhaitent venir en France doivent être en mesure de présenter à la frontière les justificatifs réglementaires relatifs à l'objet du séjour, aux moyens d'existence et aux conditions d'hébergement. Dans certains cas, un visa est nécessaire. Il doit être sollicité avant le départ auprès des services consulaires français. Ce visa ne vous sera délivré que sur présentation de l'attestation d'inscription que vous fournira DOC'LANGUES ; elle ne vous sera délivrée qu'après le versement des 30% d'acompte.

Pour d'autres détails concernant la documentation nécessaire à votre visa, veuillez contacter l'ambassade ou le



6 Rue Torte 34660 Cournonterral

SIRET : 521 378 141 00019

Tél : 00(33) 4 67 73 66 32 – 00(33) 6 29 05 85 06

consulat français de votre pays d'origine ou de résidence.

- www.mfe.org/annuaires : liste des Ambassades et Consulats français à l'étranger

- Etats-Unis : Pour un séjour inférieur à 90 jours avec moins de 18 heures de cours par semaine le visa n'est pas nécessaire pour les détenteurs d'un passeport à lecture optique émis avant le 25/10/05, d'un passeport biométrique et d'un passeport électronique émis à partir du 26/10 à condition que la photo soit numérisée. Sans photo numérisée le visa est obligatoire. Pour les séjours avec plus de 18 heures par semaine, un visa étudiant est obligatoire. Pour les séjours excédant 90 jours, un visa étudiant est obligatoire. Le type de passeport n'importe pas à partir du moment où le visa est obligatoire.

- Venezuela : Pour un séjour inférieur à 90 jours les citoyens français n'ont pas besoin d'un visa pour rentrer au Venezuela. Pour la liste complète des pays qui n'ont pas besoin de visa pour un séjour inférieur à 90 jours veuillez contacter le consulat du Venezuela de votre pays d'origine. Au-delà de 90 jours un visa est nécessaire. Pour plus de renseignements veuillez contacter le consulat du Venezuela. <http://www.embavez-paris.fr/index.php>

- Il est de la responsabilité du participant d'accomplir les démarches requises et de payer les frais d'obtention de visa. Les délais peuvent être longs et ne sont donc pas toujours compatibles avec une inscription tardive. Le fait de ne pas obtenir le visa n'est pas considéré comme un cas de force majeure. Les frais d'annulation pour défaut de visa sont calculés conformément à nos conditions générales en fonction des dates d'annulation et de départ.

7/ Hébergement

Les modalités d'hébergement sont décrites dans chaque programme ou dans le cas d'un programme à la carte, dans le devis. Les descriptifs des hôtels ou gîtes sont donnés à titre informatif et n'ont pas valeur contractuelle. Les classifications sont en étoiles pour les hôtels, en épis ou en clefs pour les gîtes. L'hébergement en résidence correspond en général à des conditions de confort de résidence étudiante et ne peut donc être assimilé à de l'hôtellerie traditionnelle. Si l'hébergement n'est pas spécifié dans le programme, il est de la responsabilité du participant. DOC'LANGUES ne prendra pas de commissions pour vous aider à trouver l'hébergement qui vous convient, et DOC'LANGUES ne peut être porté responsable d'un différent entre vous et l'hébergeur, quelque-en soit la nature.

-L'hébergement dans les familles d'accueil est régi par un accord entre les familles et l'hébergé, DOC'LANGUES ne peut être porté responsable des litiges entre eux.

Quand l'hébergement est compris dans le programme et indique une semaine, l'arrivée s'effectue en général le dimanche et le départ le samedi, ce qui équivaut à 6 nuits. Un supplément peut être appliqué si vous arrivez ou partez un autre jour. Si vous n'utilisez pas votre hébergement toutes les nuits, aucun remboursement ne pourra vous être attribué.

8/ Comportement

Le participant doit respecter les usages du pays où il est accueilli et le règlement du ou des établissements qui le prennent en charge. Tout manquement dans son comportement pourra entraîner son retour anticipé sans délai et à ses frais.

9/ Voyage et transport



6 Rue Torte 34660 Cournonterral

SIRET : 521 378 141 00019

Tél : 00(33) 4 67 73 66 32 – 00(33) 6 29 05 85 06

Le voyage est à la charge du participant, qui peut ainsi choisir le mode de transport qui lui convient le mieux. Tous nos prix s'entendent hors transport, ainsi que les transferts.

10/ Jours fériés

Les cours ne sont pas assurés pendant les jours fériés du pays de destination. Ils ne font l'objet d'aucun rattrapage ni remboursement.

11/Cours

Les cours vont de 40 à 60 minutes et correspondent à la pratique de l'école de langue. Les nombres de minutes sont spécifiés dans la brochure, page web et/ou votre devis. Normalement, le premier jour de cours, ainsi qu'à la fin, il y a un examen d'évaluation de niveau. DOC'LANGUES ne fait pas de remboursement pour les heures passées pour les examens.

12/Matériaux éducatifs

Les matériaux éducatifs ne sont pas inclus. Les activités et excursions ne font pas partie du prix, excepté s'ils sont spécifiés dans la brochure, page web ou devis.

13/ Niveau de langue

S'il apparaît que le participant n'a pas le niveau de langue pour le programme choisi, il pourra être réorienté vers une formule adaptée à son niveau, ce qui est susceptible d'entrainer une facturation supplémentaire.

14/ Prix et modalités de paiement

- Les prix mentionnés à titre indicatif sont par personne en TTC (sauf mention contraire).

- Révision des prix :

Toute modification, un changement de date notamment entraînant une modification tarifaire de haute ou basse saison, sera répercutée sur le prix.

15/ Conditions de paiement

Pour réserver votre séjour, vous devez envoyer à DOC'LANGUES un acompte du montant correspondant à 30% du prix du séjour, au moins 45 jours avant la date d'arrivée.

Tous les frais bancaires, y compris ceux des banques intermédiaires, sont à la charge du participant. Le paiement s'effectue au cours de l'Euro (€), valeur européenne. Les commissions de change et de transfert sont à la charge du participant. Dès réception de votre acompte, votre inscription sera définitivement confirmée.

Si vous avez besoin d'un visa pour venir en France, une attestation d'inscription vous sera envoyée par la poste, courrier express ou par fax.

- Date de paiement définitive

Le paiement doit être effectué en totalité 21 jours avant le premier jour de votre programme.

a/ Par chèque à l'ordre de Doc' Langues si paiement effectué en France

b/ Par virement paypal sur la site Internet www.doclangues.fr

14/ Conditions d'annulation

Les frais d'inscription et de garantie d'annulation facultative ne sont jamais remboursables. Toute demande d'annulation doit être faite par écrit. Vous avez la possibilité de reporter votre séjour, contactez DOC'LANGUES à cet effet.



6 Rue Torte 34660 Cournonterral

SIRET : 521 378 141 00019

Tél : 00(33) 4 67 73 66 32 – 00(33) 6 29 05 85 06

Toute annulation d'inscription ou désistement entraîne la retenue d'une partie des frais du programme dans les conditions suivantes :

Du fait de DOC'LANGUES

a) Avant le séjour

DOC'LANGUES se réserve le droit d'annuler les séjours en groupe si le nombre de personnes inscrites est inférieur au nombre minimum requis, dans un délai de 30 jours et dans le cas où DOC'LANGUES se trouverait, avant le départ, dans l'incapacité de trouver un placement. Toutes les sommes versées seront remboursées, sauf accord de modification de dates. Le participant ne pourra réclamer aucune indemnité au titre de dommages et intérêts.

b) Durant le séjour.

Aucun remboursement ne sera effectué aux participants, pour quelque raison que ce soit, qui commenceront leur séjour en retard ou qui arrêteront avant la fin de la date prévue.

Interruption de séjour : DOC'LANGUES se réserve le droit de refuser la participation au séjour à toute personne dont la tenue ou la conduite serait de nature à nuire au bon déroulement du séjour et/ou programme.

Du fait du participant

Les frais d'annulation sont calculés selon le délai d'annulation entre la date d'annulation et le début du séjour.

- à plus de 30 jours du début du séjour : 10% du montant facturé
- entre 30 et 10 jours du début du séjour : 25% du montant facturé
- à moins de 10 jours du début du séjour : 50% du montant facturé
- à moins de 48 heure du début du séjour : 100% du montant facturé

15/ Responsabilité et assurance

1°/ Responsabilité

DOC'LANGUES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour la bonne exécution des prestations offertes. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas, d'un fait imprévisible, de force majeure, qui apparaissent après la signature de la présente convention résultant d'évènements à caractère exceptionnels que les parties ne pouvaient ni prévoir ni prévenir. Parmi ces évènements : inondations, incendie, tremblement de terre, tempête, éboulement et autre phénomène de la nature ainsi qu'acte de terrorisme, action de guerre, grève dans le domaine ou dans la région, perturbations du trafic aérien, décision prise par un organe de l'administration ou du pouvoir national qui conduise à l'impossibilité des parties d'accomplir leurs obligations.

2°/ modifications.

DOC'LANGUES se réserve le droit de modifier l'hébergement, les itinéraires ou les programmes



6 Rue Torte 34660 Cournonterral

SIRET : 521 378 141 00019

Tél : 00(33) 4 67 73 66 32 – 00(33) 6 29 05 85 06

initialement prévus pour tout motif opérationnel ou toute autre exigence à caractère de force majeure. DOC'LANGUES s'engage à proposer des prestations aux caractéristiques analogues. Ce sera le programme distribué en début de séjour qui fera foi. Il peut arriver exceptionnellement que DOC'LANGUES soit amené, pour des raisons d'organisation, à modifier le lieu de séjour initialement prévu. Dans ce cas, le participant est aussitôt averti avant son départ de ce changement, le programme du séjour désiré restant inchangé.

3° Assurance Assistance et Responsabilité Civile.

Pour garantir le remboursement des actes médicaux en cas de maladie, d'urgence médicale, d'accident pendant le séjour, et/ou ne pas avancer les éventuels frais médicaux et/ ou de rapatriement, les participants doivent souscrire un contrat d'assurance assistance médicale dans leur pays respectif valable pour toute la durée du séjour en France.

Il vous est demandé d'apporter avec vous une attestation officielle ou toute autre preuve de contrat d'assurance.

Lors de votre inscription, il est indispensable de mentionner votre compagnie d'assurance et le numéro de police afin que votre dossier puisse être enregistré.

Nous vous demandons aussi de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

Vous pouvez souscrire à une assurance annulation.

- Pour les séjours a l'étranger : il appartient au participant de s'assurer qu'il est couvert en responsabilité civile accidents pour l'étranger. A vérifier auprès de la compagnie d'assurance multirisque habitation ou de la mutuelle étudiante. Le cas échéant, c'est à lui de souscrire cette assurance pour toute la durée de son séjour. Pour les pays hors Union Européenne, il doit également souscrire une assurance rapatriement, maladie et hospitalisation. Un justificatif est à fournir impérativement avec le dossier d'inscription avant le début du séjour.

4° Les bagages

DOC'LANGUES décline toute responsabilité en cas de vol (sur les personnes ou les biens) ou perte d'objets personnels (petit bagage à main, vêtement, appareil photo, caméscope...) dans les hôtels, restaurants, autocars, lieux de visites.

16/ Garantie annulation (facultative)

Une garantie d'annulation facultative est proposée. Celle-ci prend fin lors de votre départ à l'étranger ou vers la France. Elle doit être souscrite et payée lors de l'inscription avec l'acompte de 30 % et les frais d'inscription. Montant : 25 € pour les séjours de moins de 500 €, 50 € pour les séjours au-delà de 500 €.

Elle couvre uniquement

- La maladie ou l'accident du participant, justifié par un certificat médical.
- Le décès du participant, du conjoint, du père, de la mère, des enfants.

Elle ne couvre pas

- Les accidents consécutifs liés à la pratique d'un sport.



6 Rue Torte 34660 Cournonterral

SIRET : 521 378 141 00019

Tél : 00(33) 4 67 73 66 32 – 00(33) 6 29 05 85 06

- Les maladies connues au moment de l'inscription
- Les maladies chroniques, les états dépressifs.

17/ Réclamations

Tout problème relatif au programme souscrit doit être signalé par tous les moyens (téléphone, courrier, Mél) dans les plus brefs délais et bien évidemment pendant le séjour ainsi qu'à nos correspondants et organisateurs locaux afin de nous permettre d'agir au plus vite et de régler le problème. Si celui-ci ne peut être réglé directement, il vous faudra nous adresser votre réclamation accompagnée d'un rapport de l'organisateur local, par courrier recommandé avec accusé de réception. Les réclamations ne sont plus recevables passé le délai d'un mois suivant le retour.

18/ Litiges et juridiction

En cas de litige pouvant résulter de l'interprétation des présentes, de l'exécution, des prestations contractuelles ou de leur suite, il est formellement convenu que seul la loi française est appliquée et les juridictions compétentes seront obligatoirement les juridictions françaises, en particulier le tribunal de Montpellier.

Date :

Signature du client :

Doc' Langues

6 Rue Torte 34660 Cournonterral

SIRET : 521 378 141 00019

Tél : 00(33) 4 67 73 66 32 – 00(33) 6 29 05 85 06